

Conditions générales du domaine la Chapelle en Corrèze

1) Réservation et paiement : appartements, chambres d'hôte, eco-lodges et camping.

Vous pouvez faire une réservation de vive voix, par téléphone, télécopie (fax ou E/mail). Dès réception de votre réservation, les loueurs, Angélique et Roland Maessen, vous feront parvenir une confirmation en 2 exemplaires. Une copie devra nous être renvoyée par retour de courrier, dûment signée par le locataire. Un acompte de 40% du montant total de la location doit être payé dans les 10 jours qui suivent la date de la lettre de confirmation. La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'acompte. Les 60% restant devront être virés sur notre compte 8 semaines avant le début de la location. Pour les réservations faites moins de huit semaines avant le début de la location, le montant total devra être payé en une seule fois. Le locataire n'a de droit réel sur la réservation qu'au moment où le montant de la location a été réglé dans sa totalité. Si le locataire ne se conforme pas à ses obligations de paiement dans les délais spécifiés, le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation. Néanmoins le locataire est dans l'obligation de payer la somme due.

2). **Frais supplémentaires.** Les frais d'électricité, de gaz, (en hiver ce n'est pas inclus dans le prix de la location) de repas, de consommations et de nettoyage ou autre frais devront être réglés avant le départ soit en Euros, par chèque ou par carte de crédit. Seules les cartes Euro, Mastercard et Visa sont acceptées.

3). **Modification ou annulation**

Toute modification ou annulation d'une réservation doit être transmise exclusivement par écrit, par télécopie ou par E/mail. Les modifications doivent être préalablement autorisées par le loueur et entraînent des frais supplémentaires. Pour chaque modification ou annulation, 25€ de frais administratifs seront automatiquement facturés. Dans les autres cas :

- 50% du montant total sera facturé en cas d'annulation jusqu'à 4 mois avant le début de la période de location
- 75% du montant total sera facturé en cas d'annulation entre 4 mois et 8 semaines avant le début de la période de location.
- 100% du montant total sera facturé en cas d'annulation à partir de 8 semaines avant le début de la période de location.

Les frais d'annulation seront décomptés à partir du jour ouvrable auquel nous parvient la lettre d'annulation. Il est conseillé au locataire de contracter une assurance d'annulation. En cas d'annulation par le loueur, le montant total de la somme déjà réglée et éventuellement la caution déjà versée, seront remboursées intégralement. En cas d'annulation de la part du locataire, celui-ci devra essayer de trouver une solution alternative en concertation avec le loueur. En cas de force majeure : dégâts causés par catastrophes naturelles : inondation, incendie, glissement de terrain, problèmes techniques graves comme rupture du réseau électrique ou canalisations d'eau ou autre, le loueur ne pourra pas être tenu civilement responsable.

4) **Arrivée et départ.**

- Pour les appartements, chambres d'hôte, eco-lodges et camping disponibilité à partir de 16.00
- Les appartements, chambres d'hôte, eco-lodges et camping devront libérés avant 10.00
- Les chambres d'hôte, eco-lodges et appartements peuvent être loués à la semaine ou en fonction de la saison, pour un milieu de semaine ou un week-end prolongé. Les chambres sont louées par nuit.

5). **Nombre maximum de personnes.**

Il est interdit de dépasser le nombre de personnes convenu au moment de la réservation sauf en cas d'autorisation donnée par le loueur avant le début de la période de location. Le loueur se réserve le droit de refuser l'accès au locataire en cas de sur-occupation des lieux ou d'inconduite d'un d'entre eux.

6). **Caution (valable pour appartements)**

Une caution sera exigée à l'arrivée. La caution se monte à 200€ pour les appartements. Le loueur aura la garde de cette caution qui sera restituée dans sa totalité si aucune dégradation n'a été causée dans les logements, si l'inventaire est complet et si les prestations complémentaires ont déjà été réglées. Le loueur se réserve le droit de prélever sur la caution le remboursement d'éventuelles dégradations.

7). **Nettoyage**

Les frais de nettoyage en fin de séjour sont obligatoires pour les appartements, eco-lodges et fermettes. D'autre part le locataire est tenu de remettre le logement dans son état initial relativement propre et rangé. Si le logement est jugé trop exagérément sale, des frais supplémentaires seront prélevés sur la caution.

8). **Animaux domestiques**

Dans les chambres d'hôte les animaux ne sont pas autorisés. Après concertation avec le loueur, les animaux pourront être autorisés dans les appartements.

9). **Réclamations.**

Il est recommandé de signaler immédiatement toute anomalie ou plainte en rapport avec le logement afin que le loueur puisse y remédier dans les plus brefs délais. Les réclamations ultérieures ne seront pas prises en considération.

10). **Responsabilité.** Le loueur ne pourra pas être tenu responsable de détériorations des équipements, de vols, de pertes, ni d'accident ou de blessure causés aux locataires ou personnes autorisées par celui-ci pendant la période de location et ceci quelque qu'en soit la cause. Toute anomalie ou plaintes en rapport avec le logement doivent absolument être signalée au début de la location. En aucun cas, les réclamations ultérieures ne seront pas prises en considération. Le locataire est tenu responsable des dégradations du logement non signalées au préalable.

11). **Utilisation de la piscine et de l'aire de jeux :**

L'utilisation de la piscine et de l'aire de jeux se fait aux risques des utilisateurs. Les mineurs devront être systématiquement accompagnés et surveillés par un adulte. En cas de blessures ou accident, le loueur ne pourra en aucun cas être tenu responsable.